

MODE D'EMPLOI

1. Isolez vos médicaments non utilisés, périmés ou non.
2. Mettez les boîtes et notices d'utilisation au tri sélectif habituel (carton, papier).
3. Apportez les MNU à votre officine où **votre pharmacien doit vous les reprendre** (gratuitement). Cyclamed, association agréée par les pouvoirs publics, se charge de leur collecte, transport et valorisation. Ce programme de recyclage concerne uniquement les médicaments à usage humain.

Et pour les autres produits ?

- > **Seringues et aiguilles usagées, thermomètres, produits chimiques (patients en auto-traitement)** : rendez-vous sur www.dastri.fr (les points de collecte y sont précisés).
- > **Radiographies** : déposez-les en déchèterie (conteneur spécifique à la récupération des sels d'argent).
- > **Produits vétérinaires, lunettes, prothèses** : rapprochez-vous de votre professionnel de santé (vétérinaire, opticien, prothésiste), mairie ou pharmacien.

+ d'infos : auprès du personnel soignant (ou au [05 59 50 31 10](tel:0559503110)) et sur www.cyclamed.org

Sources : Cyclamed, ministère de la Santé, Ordre national des pharmaciens.



MÉDICAMENTS INUTILISÉS

Ramenez-les chez votre pharmacien !

Les MNU sont des médicaments à usage humain non utilisés après leur dispensation, qu'ils soient périmés ou non. Recycler ces MNU, c'est bon pour la santé et l'environnement... Explications avec [Santé Service Bayonne et Région](#).

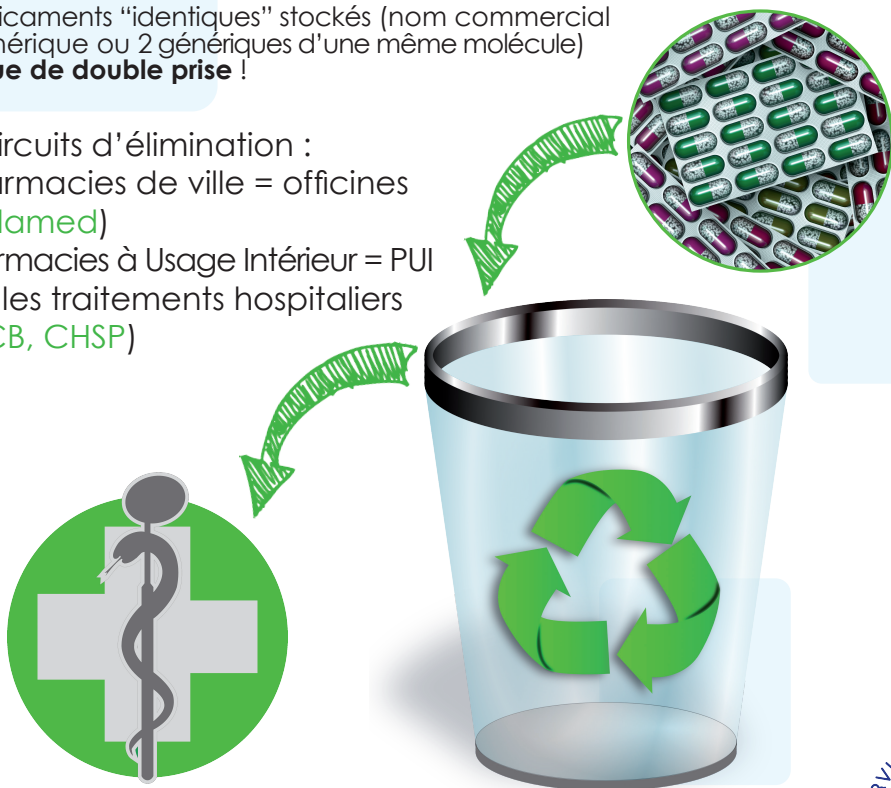
Pourquoi déposer vos MNU en pharmacie ?

Périmés ou non, vous devez ramener vos médicaments non utilisés (MNU) en pharmacie car ils présentent un **danger pour votre santé** et celle de vos proches ! Conserver des MNU à son domicile, c'est s'exposer à plusieurs risques : automédication, confusion médicamenteuse*, ingestion accidentelle (notamment par les enfants), péremption...

* Médicaments "identiques" stockés (nom commercial et générique ou 2 génériques d'une même molécule)
= **risque de double prise** !

> 2 circuits d'élimination :

- pharmacies de ville = officines (**Cyclamed**)
- Pharmacies à Usage Intérieur = PUI pour les traitements hospitaliers (**CHCB, CHSP**)



Pourquoi recycler vos MNU ?

En ramenant vos médicaments non utilisés en pharmacie, vous participez doublement à la **protection de l'environnement** ! Le médicament contient des molécules pouvant impacter les milieux aquatiques et -in fine- l'eau potable de notre robinet. Recycler les MNU, c'est ainsi préserver un bien vital à notre écosystème : **l'eau**. L'autre bienfait, c'est la valorisation de ces déchets. Les MNU sont consumés entre 800 et 1 000°C dans des usines d'incinération agréées.